

# Statistiques sur les allégations de manquement à la conduite responsable en recherche (FRQ et SCRR)

Les Fonds de recherche du Québec (FRQ) et le Secrétariat sur la conduite responsable de la recherche (SCRR) publient des statistiques sur leur site web respectif concernant les allégations de manquement à la conduite responsable en recherche dont ils ont été informés.

Les données des FRQ sont accessibles dans le bas de la page sur la conduite responsable en recherche : <https://frq.gouv.qc.ca/la-conduite-responsable-en-recherche/>. Certaines données se trouvent dans l'onglet « statistiques annuelles » et d'autres dans l'onglet « bilan quinquennal ».

Les données du SCRR les données sont accessibles à la page suivante : [https://rcr.ethics.gc.ca/fra/resources-ressources\\_statistics-statistiques.html](https://rcr.ethics.gc.ca/fra/resources-ressources_statistics-statistiques.html). Les données sont présentées sous forme de bilans annuels.

Ces données ont été analysées et colligées dans les tableaux qui suivent. Des indications seront apportées à chaque tableau. Il est important d'accorder une attention particulière aux années, puisque les données des FRQ et du SCRR ne visent pas nécessairement toutes les mêmes périodes pour chaque type de données. Également, de nombreuses données disponibles auprès d'un organisme ne sont pas nécessairement disponibles auprès de l'autre.

Le bilan quinquennal des FRQ consolide les données depuis la mise en œuvre de la *Politique sur la conduite responsable en recherche des FRQ* jusqu'au 22 juillet 2020. Les données annuelles sont disponibles de 2015 à 2022. Le SCRR rend accessible des données annuelles de 2017 à 2023. Les données de 2011 à 2017 sont consolidées par le SCRR dans un même tableau. À des fins de comparaison, les données accessibles de 2015 à 2020 ont été ici sélectionnées pour les comparer au bilan quinquennal des FRQ.

## Table des matières

1. Statistiques quantitatives générales sur les dossiers .....	3
2. Classifications par organismes .....	4
2.2. Dossiers ouverts et dossiers clos par organisme (SCRR seulement) .....	4
2.2. Dossiers analysés par fonds (FRQ seulement) .....	5
3. Dossiers avec violation par province (SCRR seulement) .....	6
4. Recevabilité et statistiques sur la gestion des dossiers (FRQ seulement) .....	7
5. Données sur les plaignants et les personnes visées (FRQ seulement) .....	8
6. Nature des manquements allégués (FRQ seulement) .....	9
7. Nature des manquements avérés .....	10
7.2. Statistiques annuelles (SCRR seulement) .....	10
7.3. Bilans quinquennaux (Voir la note* concernant les dates) .....	11
8. Type de recours imposé par les organismes (SCRR seulement) .....	12

## 1. Statistiques quantitatives générales sur les dossiers

	2011-2013		2013-2014		2014-2015		2015-2016		2016-2017		2017-2018		2018-2019		2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023	
	FRQ	SCRR	FRQ	SCRR	FRQ	SCRR	FRQ	SCRR	FRQ	SCRR	FRQ	SCRR	FRQ	SCRR	FRQ	SCRR	FRQ	SCRR	FRQ	SCRR	FRQ	SCRR
Données au sujet des dossiers																						
Ouverture de dossiers	ND	62	ND	46	ND	50	4	41	6	36	12	35	18	55	14	41	16	40	ND	42	ND	29
Dossiers clos / classés	ND	44	ND	37	ND	44	1	33	2	34	5	43	8	39	15	35	16	46	ND	38	ND	37
Dossiers actifs	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	58	ND	51	ND	67	ND	73	ND	67	ND	81	ND	73
Dossiers clos / classés																						
Manquements avérés	ND	13	ND	15	ND	14	3	21	1	20	4	25	9	25	5	26	4	26	ND	22	ND	21
Manquements non avérés	ND	31	ND	22	ND	30	1	12	5	14	8	18	9	14	9	9	12	20	ND	16	ND	14
Total des dossiers	ND	44	ND	37	ND	44	4	33	6	34	12	43	18	39	14	35	16	46	ND	38	ND	2

Notes :

La période de 2011 à 2013 pour le SCRR couvre la période du 5 décembre 2011 au 31 mars 2013. Dans cette période seulement, 15 dossiers ont été transférés par les organismes lorsque le mandat du SCRR s'est étendu à la recherche responsable, soit en décembre 2011.

Au SCRR, il y avait plus de dossiers sans violations que de dossiers avec violation avant 2015. Après 2015, c'est l'inverse : il y a plus de dossiers avec violations que de dossiers sans violation. Ce renversement survient au même moment que la politique des FRQ entre en vigueur.

Dans l'année 2022-2023, au SCRR, deux dossiers ont été classés « sans détermination ».

## 2. Classifications par organismes

### 2.2. Dossiers ouverts et dossiers clos par organisme (SCRR seulement)

	2011-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23
Nombre de dossiers ouverts par période											
IRSC	34	13	21	16	9	11	23	15	16	17	9
CRSNG	31	19	21	19	20	14	16	17	16	15	12
CRSH	12	13	7	6	6	10	16	9	8	10	8
Inconnu	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0
Total	77	46	50	41	36	35	55	41	40	42	29

Nombre de dossiers clos avec au moins une violation											
IRSC	8	7	6	9	6	8	9	7	11	6	11
CRSNG	3	6	4	8	11	13	9	12	10	11	7
CRSH	2	2	4	4	3	4	7	7	5	5	3
Total	13	15	14	21	20	25	25	26	26	22	s

Notes :

Les données des deux tableaux ne peuvent pas être lues ensembles. En effet, le premier tableau concerne le nombre de dossiers ouverts par période et le second le nombre de dossiers clos. Toutefois, des dossiers ouverts à une période donnée peuvent être clos à une période subséquente.

## 2.2. Dossiers analysés par fonds (FRQ seulement)

### Données pour la période 2015-2020

Nombre de dossiers analysés	
FRQS	30
FRQNT	6
FRQSC	14
Information non communiquée	1
Plus d'un fond	2
Total	53

Notes :

Pour les deux dossiers impliquant le financement de plus d'un fonds, les fonds concernés étaient le FRQNT et le FRQS.

### 3. Dossiers avec violation par province (SCRR seulement)

Dossiers avec violation par province							
	2011-2017	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23
Nouvelle-Écosse	*			*		*	
Île-du-Prince-Édouard				*			
Nouveau-Brunswick	*	*	*			*	
Terre-Neuve et Labrador	*	*			*	*	
Québec	27	6	6	8	4	4	4
Ontario	27	10	10	9	14	*	7
Manitoba	*			*	*	3	3
Saskatchewan	*		*	*	*	*	*
Alberta	6	*	5	*	*	5	*
Colombie-Britannique	10	*	*	*	4	3	3
Territoire du Nord-Ouest	*						
Territoire du Yukon		*					
Territoire du Nunavut							
Autres pays	*						
Autres	13*	9*	4*	9*	4*	7*	4*

Notes :

Suivant des objectifs de confidentialité des parties concernées, le SCRR a inclus dans la catégorie « autre » les provinces ayant moins de 3 dossiers par période. Les étoiles témoignent de la présence

#### 4. Recevabilité et statistiques sur la gestion des dossiers (FRQ seulement)

Évaluation de la recevabilité des dossiers	
	2015-2020
En cours d'analyse	2
Non-recevables	17
Recevable	34
Nombre de dossiers total	53
Au moins un manquement avéré	21

Durée de gestion d'une allégation	
Moyenne	329 jours
Minimum	9 jours
Maximum	919 jours

Processus d'allégation emprunté	
Par établissement gestionnaire	37
Directement aux FRQ	11
Provenance interne	5
Total	53

##### Notes :

Ces données n'étaient disponibles que dans le bilan quinquennal. Ainsi, il n'y a pas de statistiques annuelles. Aucune donnée similaire n'est disponible auprès du SCRR.

Concernant la durée de gestion d'une allégation, il s'agit de la durée entre l'allégation et la fermeture du dossier. Les FRQ mentionnent sur leur site que « [l]e principal facteur qui allonge les délais est la judiciarisation des dossiers. »

Sur le site web des FRQ, il est indiqué que 35 (et non 37) dossiers ont été communiqués par l'établissement gestionnaire. Toutefois, il y a une coquille : la somme des données sur le site internet est de 51 dossiers alors qu'il est expressément mentionné qu'il est question de 53 dossiers. Également, il est indiqué que le nombre de dossiers communiqués par l'établissement gestionnaire est de 70% de 53, donc 37 dossiers. Il s'agit de la seule donnée qui ne soit pas cohérente avec le pourcentage indiqué.

## 5. Données sur les plaignants et les personnes visées (FRQ seulement)

Identification des plaignants	
Non identifiés	14
Identifiés	39
Nombre de dossiers	53

Plaignants	
Chercheurs	13
Étudiants	6
Participants	6
Internes	5
Anonymes	5
Provenant de CÉR	3
Autres	4
Nombre de plaignants	42

Personnes visées	
Chercheurs	49
Étudiants	17
Autres	4
Total	70

Notes :

Il peut arriver que plusieurs plaignants soient à l'origine d'un même dossier.

Pour 10 dossiers, plusieurs personnes étaient visées par les allégations.



## 6. Nature des manquements allégués (FRQ seulement)

Nature des manquements allégués	
Violation des politiques et exigences	15
Plagiat	11
Mention inadéquate	10
Autres	9
Fausse déclaration	8
Falsification	6
Fabrication	5
Mauvaise gestion des conflits d'intérêts	5
Mauvaise gestion des fonds	5
Fausse paternité	3
Republication	3
Atteinte à l'intégrité du processus d'évaluation scientifique	1
Total	81

Notes :

Sur 53 dossiers, il y a un total de 72 allégations.

Les 9 manquements dans la catégorie « Autres » représentent des manquements n'étant pas définis expressément dans la politique des FRQ. Il s'agit de : « Autocitation excessive » et « Laisser les données issues de l'étude à l'équipe de recherche dans une forme incomplète ou inutilisable ».

Des descriptions plus détaillées sur les manquements allégués sont disponibles sur le site des FRQ.

## 7. Nature des manquements avérés

### 7.2. Statistiques annuelles (SCRR seulement)

Nature des manquements avérés						
	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23
Violation des politiques et exigences	8	7	8	6	8	7
Plagiat	5	2	7	3	3	6
Falsification	4	1	2	5	2	5
Fausse déclaration	3	3	2	5	3	1
Manque de rigueur	3	5	2	-	-	3
Attribution invalide du statut d'auteur	1	2	2	3	2	2
Fabrication	3	2	1	1	1	4
Mauvaise gestion des conflits d'intérêts	2	3	2	1	1	2
Mauvaise gestion des fonds	-	2	1	3	3	1
Mention inadéquate	1	4	-	-	-	3
Autoplaciat	1	1	1	2	1	-
Destruction des dossiers	1	2	-	-	-	1
Violation du processus d'évaluation	-	-	1	-	-	-

Notes :

À noter que certains dossiers peuvent contenir plus d'une violation.

### 7.3. Bilans quinquennaux (Voir la note\* concernant les dates)

Données sur la nature des dossiers						
	Allégués	Avérés (FRQ)	Avérés (SCRR)	En cours	Non avérés	Non recevable ou à déterminer
Violation des politiques et exigences	15	6	36	4	1	4
Fausse déclarations	8	5	14	0	0	3
Republication (FRQ) / Autoplgiat (SCRR)	3	3	5	0	0	0
Plagiat	11	3	21	1	3	4
Mention inadéquate	10	3	7	3	2	2
Mauvaise gestion des fonds	5	3	10	0	0	2
Manque de rigueur	ND	ND	10	ND	ND	ND
Autres	9	2	-	2	2	3
Fausse paternité (FRQ) / Attribution invalide du statut d'auteur (SCRR)	3	1	11	1	0	1
Falsification	6	1	15	2	2	1
Fabrication	5	1	9	1	2	1
Mauvaise gestion des conflits d'intérêts	5	0	9	1	2	2
Destruction des dossiers	ND	ND	3	ND	ND	ND
Atteinte à l'intégrité du processus d'évaluation scientifique	1	0	1	0	0	1
Total	81	28	151	15	14	24

Notes :

**\*Dates** : Les données pour les FRQ sont de 2015 à 2020. Les données pour le SCRR compilent les données des rapports de 2018-19 à 2022-23. Les données disponibles ne permettent pas de compiler les données de 2015 à 2020 comme le bilan quinquennal du FRQ. Ainsi, il faut être vigilant lors de la comparaison de ces données.

Certains dossiers peuvent contenir plus d'une violation.

Les FRQ ne recensent aucun dossier mettant en cause un manque de rigueur et la destruction de données. Au SCRR, le manque de rigueur est le 5<sup>e</sup> manquement le plus fréquent avec une moyenne de 2.1 $\bar{6}$  allégations par année et la destruction de données est au 12<sup>e</sup> rang (2<sup>e</sup> moins fréquent) avec une moyenne de 0.6 $\bar{6}$  allégations par année.

## 8. Type de recours imposé par les organismes (SCRR seulement)

Type de recours imposé par les organismes								
	2011-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	Total
Inadmissibilité à demander et/ou à détenir des fonds	42	10	12	11	11	5	9	100
Inadmissibilité à participer au processus d'évaluation	40	10	11	10	9	4	9	93
Lettre de réprimande	26	4	7	6	7	11	7	68
Lettre de sensibilisation	12	10	7	10	6	5	7	57
Remboursement	16	2	5	-	-	1	1	25
Annulation de subvention	5	1	5	3	-	-	-	14
Exigence de formation	6	1	1	3	1	-	1	13
Correction d'un dossier de recherche	1	-	-	-	-	-	2	3
Annulation de versement	-	-	-	-	2	-	-	2
Retrait de la demande	-	-	1	-	-	-	-	1
Divulgence publique	1	-	-	-	-	-	-	1

### Notes :

Les organismes visés par le *Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable en recherche (CRTO)* peuvent imposer des sanctions en cas de violation de leurs politiques. Ces sanctions sont complémentaires aux sanctions imposées par les établissements. Voir les sections 4.3.5 (établissements) et 6.1.3 (organismes) du CRTO.

FRQ : En date du 31 mars 2021, les FRQ recensaient 7 dossiers nécessitant un suivi de la mise en œuvre de la sanction, 22 dossiers nécessitant une intervention des FRQ et 14 conduisant à la mise en œuvre d'une sanction. Également, les sanctions complémentaires aux FRQ sont complémentaires aux sanctions des établissements. Voir les sections 7.2.6 (établissements) et 9.4.2 (FRQ) de la politique des FRQ.